

## SECTION 7 - Environnement et Territoire

### Séance du Mercredi 11 mai 2022 – 14h30-17h00

## La transition agroécologique peut-elle nourrir la France et le Monde ?

### Introduction de la séance

par **Alain Vidal (Section 7)** et **Bernard Hubert (Section 4)**

Le projet agro-écologique pour la France présenté en 2012 par Stéphane Le Foll se voulait un projet mobilisateur pour l'agriculture française. Il visait à donner une perspective ambitieuse à notre agriculture en engageant la transition vers de nouveaux systèmes de production performants dans toutes leurs dimensions : économique, environnementale, et sociale. Dix ans après, il semble que la « transition agroécologique » oscille toujours, en France comme dans le monde, au gré notamment de l'actualité et des prises de position des gouvernements successifs, entre une vision plutôt productiviste s'appuyant sur un récit visant à « nourrir le monde » et une vision plus résolument écologique, qui avance qu'on ne nourrira pas le monde avec une nature dégradée.

Ce débat est aujourd'hui relancé avec le lancement de la stratégie *Farm to Fork* de l'Union Européenne et les déséquilibres sur les marchés résultant du conflit en Ukraine. La vision productiviste, portée par plusieurs gouvernements européens, [dont la France](#), et [par l'agrochimie](#), y voit une urgence à relancer la production par tous les moyens, fut-ce au détriment de la biodiversité, pour ne pas affamer les pays du Sud fortement dépendant des importations de céréales. La vision écologique, portée par un nombre croissant d'acteurs de [la recherche](#), de la société civile et de [l'industrie](#) (avec la coalition [OP2B – One Planet Business for Biodiversity](#)) propose quant à elle un changement de paradigme des modes de production, de consommation, et d'échanges commerciaux, au nord comme au sud.

Un des acquis de la recherche et de la société civile est le pendant que l'agroécologie (ou agriculture régénératrice pour employer un terme qui fait plus sens pour le monde économique) constitue, dans les paysages agricoles, avec la restauration des écosystèmes, dans les paysages où dominent encore les espaces naturels. Le [SBTN – Science Based Targets Network](#) –, coalition internationale d'acteurs de la recherche, de la société civile et du monde économique, donne en effet un pendant de la « hiérarchie d'atténuation » (éviter, réduire, restaurer) pour l'agriculture, qui se décline ainsi :

- **Éviter** : Conserver les habitats naturels et semi-naturels dans les paysages agricoles (land sharing nécessaire à l'échelle du km<sup>2</sup>)
- **Réduire** : Réduire la fertilisation, les pesticides et l'usage de l'eau
- **Régénérer** : Adopter des pratiques de culture et d'élevage qui stockent du carbone dans le sol, restaurent les habitats naturels et semi-naturels dans les paysages agricoles, diversifient les cultures, les pâturages et les animaux

- **Transformer** : Assurer que l'agriculture génère des bénéfices pour les agriculteurs (par de meilleurs revenus) et les consommateurs (alimentation nutritive et saine)

Ce sont précisément ces éléments qui sous-tendent le [cadre OP2B pour l'agriculture régénératrice](#) sur lequel 26 multinationales se sont engagées en 2021.

Les premières conceptions de l'agroécologie ont été énoncées par des chercheurs agronomes européens (italiens, tchèques, allemands, russes ...) au début du XXème siècle, c'est-à-dire il y a une centaine d'année. Ces travaux ont été oubliés après la Seconde Guerre Mondiale avec la Modernisation des agricultures européennes sur le modèle nord-américain et la Révolution Verte à destination des pays en développement, dans un cadre conceptuel marqué par le productivisme évalué sur son efficacité technico-économique, en termes de productivité par ha, par animal ou par UTH. L'agroécologie est revenue dans le débat mondial par des chercheurs californiens (Altieri, Gliessman) à partir de leur constat en Amérique latine de la nécessité de recréer un cadre conceptuel pour les petites agricultures familiales confrontées au développement hégémonique de l'agrobusiness.

Elle a ainsi été remise à l'agenda dans de nombreux autres pays, dont la France qui l'a affichée comme une priorité dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 (dite « Loi Le Foll »). Celle-ci s'inscrit dans la suite d'une succession d'initiatives nationales depuis les Plans de développement durable (PDD), créés en 1993, dans la foulée du Sommet de la Terre de Rio en 1992, par les Ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui de l'Inra (Claude Béranger, directeur scientifique du « développement agricole »), puis avec la notion de multifonctionnalité (théorisée par Bertrand Hervieu) dans le cadre de la Loi d'orientation agricole de 1999, avec les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) comme outils de contractualisation des exploitants agricoles avec l'Etat. La loi de 2014 s'affiche dans cette dynamique politique, en se fondant sur le rapport de Marion Guillou (PDG de l'Inra) pour une agriculture à double, puis triple performances (économique, environnemental et sociale). La France s'est impliquée dans l'internationalisation de l'agroécologie en co-organisant avec la FAO deux séminaires en 2014 et 2018, qui ont débouché sur une déclaration de la COAG énonçant 10 éléments pour le développement de l'agroécologie<sup>1</sup>.

Cette dynamique internationale s'est poursuivie avec la publication en 2019 du rapport du HLPE à la demande de la Commission pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur « L'agroécologie et autres approches innovantes pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle » identifiant 13 principes pour l'agroécologie. Cette institutionnalisation au niveau mondial s'est concrétisée avec la mise en place en 2021 d'une Coalition internationale pour l'agroécologie, à la suite du Sommet des Nations-Unies sur les Systèmes alimentaires, qui s'est tenu à New-York en septembre de la même année (faisant suite aux deux précédents sommets sur la Sécurité Alimentaire qui s'étaient tenus à Rome en 1974 et 1996). La France s'est engagée aux côtés d'une trentaine d'autres Etats dans cette coalition. L'AAF a également rejoint cette coalition avec une cinquantaine d'autres organisations

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de son Plan d'action de collaboration avec le système international CGIAR, la France a publié en 2021 un Dossier d'Agropolis présentant 200 exemples de recherches en agroécologie menées en collaboration entre des chercheurs français et leurs collègues de CGIAR et de plus d'une centaine d'universités et d'organismes de recherche étrangers, *Agroecological transformation for sustainable food systems. Insight on French-CGIAR research*. Disponible sur [www.agropolis.org/publications/agroecology.php](http://www.agropolis.org/publications/agroecology.php)

scientifiques ou de la société civile ; elle est engagée dans l'un des quatre groupes de travail, celui qui porte sur la recherche, qui se réunit mensuellement depuis le début de l'année 2022. L'agroécologie y est reconnue comme une autre façon de raisonner la place du vivant dans la conception des systèmes agricoles, la nécessité de mener des recherches différemment en lien avec les acteurs de l'agroécologie et la reconnaissance de la dimension collective des transitions à mettre en œuvre.

Cet engagement de l'AAF fait suite au Groupe de travail qu'elle avait mis en place et qui a débouché en 2019 sur un rapport disponible sur son site ainsi que sur l'ouvrage dirigé par Denis Couvet et Bernard Hubert, *La transition agroécologique. Quelles perspectives en France et ailleurs dans le monde ?*, publié en 2021 dans la collection de l'AAF aux Presses des Mines.

Entre la volonté d'assurer la sécurité alimentaire du Monde et de la France, et les engagements plus marqués des consommateurs et des industriels, les interventions de cette séance tentent de répondre aux questions suivantes :

- Comment la science peut-elle guider cette transition ?
- Quelles seraient les conditions d'une transition agroécologique en Europe ?
- Pourquoi le changement de modèle agricole est-il si difficile sur la plan politique ?
- Quel rôle pour l'agroécologie dans la transformation des entreprises ?